



SECOURISME ET PREMIERS SECOURS

Composition optimale d'une trousse de soins

Tous les lieux de travail doivent obligatoirement être équipés d'une trousse de premiers secours facilement accessible, signalé par des panneaux et adaptée aux risques existant dans l'entreprise (articles R. 4224-14 et R. 4224-23 du Code du travail).

Il n'existe pas de liste type pour la composition de la trousse de secours, c'est à l'employeur de définir le contenu de cette dernière. Néanmoins, le service Médecine préventive du CIG, par le biais de ce document, vous propose un exemple de composition optimale pour votre trousse de premier secours.

Composition de trousses de secours

- Désinfectant (Dakin Cooper ou Chlorexidine en unidoses) ;
- Sérum physiologique : unidoses de 5ml ;
- Compresses stériles ;
- Bandes extensibles ;
- Pansements individuels ;
- Sparadrap ;
- Couverture de survie ;
- Gants jetables ;
- Pince à écharde ;
- Paire de ciseaux à bouts ronds ou type Jesco.

En complément, pour les services techniques et les ateliers

- 1 coussin hémostatique ;
- 2 packs de froid instantané ;
- 2 sachets en plastique type congélation.

Procédure pour les sections de membres

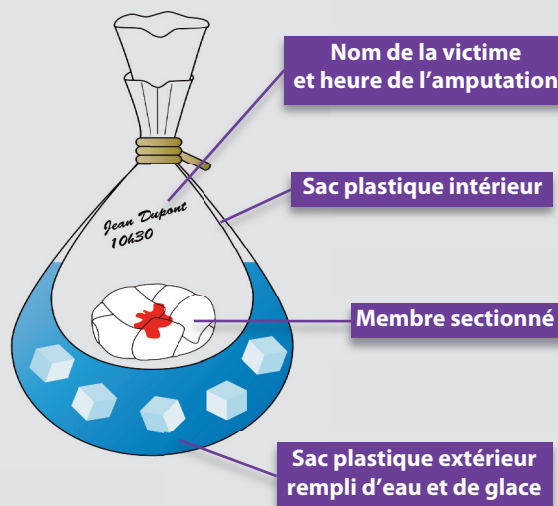
« Il peut arriver qu'un membre ou une autre partie du corps (nez, oreille...) soit sectionné ou arraché. Il est souvent possible de réimplanter un membre amputé à l'aide de technique de microchirurgie. Il est donc essentiel :

- D'arrêter le saignement ;
- De retrouver et de préserver le membre sectionné. Les soins à apporter au membre sectionné sont les suivants :
 - Envelopper le membre sectionné dans un linge stérile (ou compresses stériles) ;

- Placer le tout dans un sachet plastique ;
- Placer ce sachet dans un autre sachet (ou sac plastique) rempli d'eau et de glace ou d'un pack de froid instantané. Le froid aide à préserver le membre amputé ;
- Écrire sur le sac le nom de la victime et l'heure de survenue de l'amputation ;
- Remettre le tout aux secours qui assureront le transport de la victime vers l'hôpital.

En aucun cas, le membre amputé ne doit entrer directement en contact avec de la glace ou le pack de froid. ».

Issue du référentiel secouriste du Ministère de l'Intérieur



Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :

Service Médecine préventive
au 01 39 49 63 52
medical@cigversailles.fr